

## COMMUNE DE MALEVILLE

15, place de l'église – 12350 MALEVILLE

---

**ARRETE portant levée de l'interdiction d'accès au terrain de football  
Les Rives – Maleville pour cause d'intempéries**

**Le Maire de la commune de Maleville (Aveyron),**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

Considérant qu'en raison des intempéries, les terrains sont devenus impraticables, il importe de réglementer l'utilisation du stade,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire l'accès au terrain de football pour la préservation de la pelouse du terrain suite aux pluies récentes,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers des terrains de sport.

Considérant qu'il appartient aux autorités municipales de prescrire les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques au sein du stade de football Les Rives

**ARRETE**

**Article 1 :** La levée de l'interdiction de l'accès au stade de football situé Les Rives à Maleville à compter du **lundi 23 février 2026 à compter de 18h00.**

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché sur le site.

**Article 3 :** Les services municipaux,  
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise aux Présidents des associations utilisatrices du terrain de football concerné.

Fait à Maleville,  
Le 23 février 2026

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES.**



« **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative. Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :  
- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou  
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>. »